

Montréal, le 6 octobre 2022

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Adina Georgescu
MILLER THOMSON sencrl
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 3700 Montréal, (Québec)
H3B 4W5

**Et les personnes intéressées qui ont soumis des commentaires dans le dossier
R-4202-2022 (par courriel)**

**Objet : Demande relative à une étude visant à évaluer l'interchangeabilité
de l'hydrogène et du gaz naturel dans le réseau de Gazifère Inc.
Dossier de la Régie : R-4202-2022**

Maîtres,

Tel que prévu dans sa correspondance du 13 septembre 2022 ([A-0012](#)) déposée dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra le 13 octobre 2022, à compter de 9 h, une audience relative aux préoccupations qu'elle énonçait dans cette correspondance.

La Régie demande à Gazifère de présenter, lors de cette audience, les principales conclusions du rapport final afin de bien comprendre la nature des travaux qui ont été réalisés depuis juillet 2021 dans le cadre de la phase 1 de même que ceux que Gazifère pourrait entreprendre dans le cadre de la phase 2.

Dans cette même correspondance, la Régie mentionnait qu'elle ne parvenait pas à concilier le solde des dépenses fourni en réponse à la question 1.9 de sa DDR n^o 1 et les montants présentés en réponse à la question 4.1 de cette même DDR. En effet, selon la réponse à la question 1.9, la Régie comprend que les dépenses à venir entre

le 28 juillet 2022 et la fin de la phase 1 du Projet, soit la mi-septembre 2022, s'élèvent à 966 089 \$.

Toutefois, selon les montants présentés à la réponse 4.1, les dépenses jusqu'en mai 2022, excluant celles relatives à l'activité « *Rédaction et remise d'un rapport final* » (août 2021 à juillet 2022), se chiffrent à 1 937 073 \$. Ainsi, selon cette réponse, la Régie estime que les dépenses à venir jusqu'à la fin du projet seraient plutôt de l'ordre de 242 135 \$ et correspondraient aux dépenses reliées à la rédaction et à la remise du rapport final.

La Régie demande donc à Gazifère de présenter, lors de l'audience, une conciliation des montants apparaissant aux réponses 1.9 et 4.1. Elle lui demande également de détailler les montants dépensés entre le 28 juillet 2022 et la fin de la phase 1 du Projet.

Par ailleurs, la Régie demande à Gazifère de lui fournir les renseignements suivants :

- la liste de ses représentants qui participeront à l'audience ainsi que leur curriculum vitae;
- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- la date d'octroi du mandat de consultation à DNV-GL ainsi que ce mandat¹;
- la version finale du rapport en anglais. Dans le cas où la Régie souhaitait questionner ledit rapport, elle le fera à la fin de l'audience.
- si requis, la tenue d'un huis-clos et l'identification des sujets visés par ce dernier.

Par ailleurs, la Régie dépose les pièces [A-0013](#), [A-0014](#), [A-0015](#) et [A-0016](#) aux fins des questions qu'elle entend poser à Gazifère lors de l'audience.

Le lien pour rejoindre l'audience sur ordinateur ou sur application mobile est le suivant : [Cliquez ici pour participer à l'audience.](#)

La Régie demande à Gazifère et, le cas échéant, à la FCEI et au RTIEÉ, de bien vouloir se connecter au moins 15 minutes avant le début de l'audience, afin de s'assurer que leurs équipements fonctionnent bien. Elle rappelle également aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie](#)

¹ Se référer à la pièce [B-0010](#), p. 20 et 21, R4.2.

[\(Microsoft Teams\)](#) et de consulter le [Guide technique Microsoft Teams pour les participants à une audience à la Régie de l'énergie](#) en vue d'une participation adéquate.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard le 11 octobre 2022 à 12 h.**

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/nl